



Chers Membres,

Durant l'épisode de canicule actuel, les températures maximales prévues pour le canton de Genève devraient atteindre 36 °C jusqu'à dimanche.

Dans ces circonstances exceptionnelles, **dès aujourd'hui et jusqu'à dimanche au moins**, les mesures suivantes s'appliquent immédiatement à **toutes les activités exposées au soleil** :

- Toutes les activités exposées au soleil devront être **interrompues à 13h00**. Les travaux pourront se faire **en continu de 6h à 13h**, la **pause de midi n'aura pas besoin d'être prise**, en revanche la **pause matinale devra être conservée**. Toutes les mesures de protection de la santé au travail dont les mesures organisationnelles sous forme de pauses (cf. Meteoatwork) s'appliquent.
- Pour les **activités indispensables** ne pouvant pas être interrompues notamment pour des raisons d'ordre public ou de sécurité, un régime d'alternance doit être mis en place **dès 13h00**, prévoyant un maximum de 15 minutes de travail au soleil suivies d'une période de récupération de 45 minutes à l'ombre (la notion de récupération n'est pas une pause, mais implique un travail à l'ombre et suffisamment léger pour qu'une récupération physique soit possible).

Ces mesures sont essentielles pour éviter la mise en danger de vos collaborateurs et doivent être appliquées dès maintenant.

Nous vous remercions de prendre acte des mesures ci-dessus et de leur application immédiate malgré le court délai imposé.

Nous vous invitons à adresser toute question à l'adresse **e-mail conditions-climatiques-OCIRT@etat.ge.ch** ou à notre service juridique **juridique@sse-ge.ch**

Nous vous prions d'agréer, chers Membres, nos meilleures salutations.

Le Secrétariat

Rue de Malatrex 14 • CH-1201 Genève
T +41 22 949 18 18 • www.sse-ge.ch

SSE GENÈVE
SOCIÉTÉ SUISSE
DES ENTREPRENEURS
CONSTRUIRE AU 21^e SIÈCLE

[in](#) La SSE Genève est sur LinkedIn. Rejoignez-nous !

Genève, le 25 juin 2026